



## DURÉE

1 jour (soit 7 heures)

Horaires : de 8h30 à 18h

## PRIX

☞ **Stage complet**  
(3-4/06 et 10-11-12/09/2019) :  
1 850,00 € HT  
pour un non adhérent CFEC

1 250,00 € HT  
pour un adhérent CFEC

Inclus : enseignements, documentation,  
restauration, correction de l'examen de fin  
de stage

☞ **Stage des 10-11-12/09/2019 :**  
1 350,00 € HT  
pour un non adhérent CFEC  
950,00 € HT  
pour un adhérent CFEC

☞ **Examen blanc du 12/09/2019 :**  
750,00 € HT  
pour un non adhérent CFEC  
550,00 € HT  
pour un adhérent CFEC

## PLUS D'INFOS

### CFEC FORMATION

28, rue de Solférino

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél : 01 46 21 52 52 – Fax : 01 46 21 52 53

cfec.expertsconstruction@wanadoo.fr

N° de déclaration d'activité : 11921440192

Contact : Delphine BRAMOULLÉ

Programme à transmettre à l'organisme collecteur de la formation professionnelle

# STAGE 2019 DE FORMATION INITIALE POUR LES EXPERTS CONSTRUCTION

Examen de fin de stage (code EXAM) : 12 septembre 2019

**Attention : l'inscription à l'examen** de Certification CSTB Compétence  
doit se faire directement **auprès de CERTIVÉA** (tél : 01 40 50 28 45)  
**jusqu'au 15 avril 2019**

## PUBLIC CONCERNÉ

☞ Les experts construction souhaitant optimiser leur préparation et faire le point sur l'état de leur préparation avant de se présenter aux épreuves écrites de l'examen professionnel de certification individuelle CSTB compétence expert construction d'octobre.

☞ L'examen de fin de stage s'adresse essentiellement aux candidats à la certification.

☞ Cette épreuve concerne un public averti, justifiant d'un diplôme d'études supérieures et d'une expérience professionnelle antérieure dans un des métiers de la construction (cf. paragraphe des prérequis).

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Cette journée d'examen blanc met les experts en situation strictement identique à celle qu'ils auront à affronter un mois plus tard au moment des épreuves écrites de certification. Elle constitue la conclusion logique du cursus de formation suivi par l'expert : stage "THÉO" de juin, stage "PRAT" des cas pratiques en septembre.

- Cet examen de fin de stage permet aux experts d'appréhender les difficultés de chaque épreuve et de prendre conscience de la délicate gestion du temps imparti à chaque épreuve.

- A l'issue du stage, les experts sont en mesure de prendre les dispositions nécessaires pour optimiser le temps qu'ils doivent consacrer à chaque question d'un sujet d'épreuve, en fonction du barème de points alloué et de la longueur de la réponse (rédaction d'un rapport complet, simple réponse à une question de base...).

- Les observations des correcteurs, les notes obtenues et la fourniture de corrigés permettent aux experts d'établir un état de leurs points faibles et de leur impact sur les notes obtenues, pour cibler leur ultime préparation sur les points à améliorer en priorité.



## PRÉREQUIS

☞ Ce stage s'adresse à des personnes disposant d'une première expérience dans la profession d'expert construction (minimum six mois, de préférence un à deux ans).

☞ En principe, la formation concerne des experts construction titulaires d'un diplôme universitaire "bac + 5" d'ingénieur ou d'architecte, ou d'une reconnaissance officielle d'équivalence par validation des acquis professionnels.

☞ En outre, une expérience professionnelle préalable de cinq ans minimum dans le bâtiment ou la construction avec une expérience du chantier constitue un prérequis indispensable pour les experts qui se présentent aux examens professionnels individuels leur permettant d'exercer le métier d'expert construction (certification CSTB de compétence expert construction, oral de qualification C.R.A.C.).

## DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée du stage "EXAM" : un jour, **le 12 septembre 2019**

Horaires indicatifs : **8h30 – 12h30 et 13h45 – 17h45**, avec des pauses entre deux épreuves, soit 7h de formation pour la journée.

L'examen de fin de stage se déroule dans un centre disposant d'une grande salle, avec des tables d'une surface suffisante pour étaler la documentation fournie à chaque stagiaire (énoncés, annexes, plans...) :

### ESPACE HAMELIN

**17, rue de l'Amiral Hamelin**

**75016 PARIS**

**☎ 01 45 05 70 70 - 📠 01 45 05 70 09**

Le nombre de stagiaires peut varier de 40 à 140 personnes suivant les années.

Date habituelle : seconde semaine de septembre en troisième journée, immédiatement après le stage "PRAT" des cas pratiques..

## PLUS D'INFOS

### CFEC FORMATION

28, rue de Solférino

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél : 01 46 21 52 52 – Fax : 01 46 21 52 53

cfec.expertsconstruction@wanadoo.fr

N° de déclaration d'activité : 11921440192

Contact : Delphine BRAMOULLÉ



## DÉROULÉ ET CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ La journée est séquencée de la façon suivante :
  - ♦ La matinée est consacrée à l'épreuve technique, composée de trois sujets, et d'une durée nominale de 2h30.
  - ♦ L'après-midi, les experts traitent l'épreuve rédactionnelle, composée de deux sujets, d'une durée totale de 2h30.
  - ♦ En fin de journée, les stagiaires doivent répondre à un QCM d'une durée de 30 mn.
  - ♦ Au moment de quitter la salle, le corrigé du QCM est remis à chaque stagiaire, pour lui permettre de s'autoévaluer.
  
- ✓ **Épreuve technique (3 sujets)**
  - ♦ Un sujet peut par exemple porter sur un sinistre affectant un ouvrage de viabilité, de fondation ou d'ossature
  - ♦ Un second sujet peut concerner un ouvrage de clos ou de couvert
  - ♦ Le troisième sujet concernera alors un autre corps d'état (plomberie, chauffage, revêtements intérieurs...)
  - ♦ Au total des trois sujets, l'épreuve technique compte pour 60 points
  
- ✓ **Épreuve rédactionnelle (2 sujets)**
  - ♦ Le premier sujet se rapporte à une expertise Dommage-ouvrage
  - ♦ L'autre sujet concerne une expertise de responsabilité décennale R.C.D.
  - ♦ Au total de ces deux sujets, l'épreuve rédactionnelle compte pour 60 points
  
- ✓ **Questionnaire à choix multiple (Q.C.M.)**
  - ♦ Pour l'examen de fin de stage, le Q.C.M. contient 30 questions
  - ♦ La moitié des questions porte sur les connaissances techniques
  - ♦ Les autres questions concernent les domaines suivants : juridique, assurance, conventions, organisation des professions de la construction
  - ♦ Les réponses erronées sont sanctionnées par des points négatifs
  - ♦ Au total, le barème du Q.C.M. porte sur 15 points

## MOYENS D'ENCADREMENT

- Les stagiaires sont regroupés dans une même salle, dans des conditions comparables à celles de l'examen professionnel d'octobre
  
- La surveillance est effectuée par un expert, généralement auteur des sujets
  
- La correction des copies est anonyme. Elle est confiée à des experts expérimentés, à raison d'une douzaine de copies de chaque épreuve par correcteur

### PLUS D'INFOS

#### CFEC FORMATION

28, rue de Solférino  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
Tél : 01 46 21 52 52 – Fax : 01 46 21 52 53  
cfec.expertsconstruction@wanadoo.fr  
N° de déclaration d'activité : 11921440192  
Contact : Delphine BRAMOULLÉ



## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les sujets de l'examen de fin de stage sont conçus et rédigés par un expert expérimenté et directement concerné par la formation (Michel Soulard en 2018).
- L'élaboration des sujets se fait à partir d'expertises réelles rendues anonymes.
- L'épreuve technique est totalement dissociée de l'épreuve rédactionnelle.
- Les stagiaires rédigent leurs réponses sur des copies à rabat collé pour respecter l'anonymat au moment de la correction.
- Les copies sont transmises par voie postale à chaque correcteur, accompagnées des énoncés et des corrigés détaillés.
- Les correcteurs disposent d'environ deux semaines pour effectuer leurs corrections, annoter les copies, attribuer les notes intermédiaires et les cumuls, et renvoyer les copies corrigées au secrétariat de la C.F.E.C.
- Au fur et à mesure de la réception des copies corrigées et de l'enregistrement des notes obtenues sur un tableur, les copies corrigées, annotées et notées sont transmises directement à chaque stagiaire, à l'adresse postale qu'il a préalablement indiquée, accompagnées des corrigés détaillés.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Par sécurité, les copies sont photocopiées par le secrétariat de la C.F.E.C. avant expédition à leur destinataire.
- Toutes les notes (partielles et cumulées) sont saisies sur tableur et permettent de vérifier l'homogénéité des corrections.
- La sanction finale intervient en octobre, à l'issue de l'examen professionnel officiel (épreuves de l'écrit de certification).

### PLUS D'INFOS

---

#### CFEC FORMATION

28, rue de Solférino  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
Tél : 01 46 21 52 52 – Fax : 01 46 21 52 53  
cfec.expertsconstruction@wanadoo.fr  
N° de déclaration d'activité : 11921440192  
Contact : Delphine BRAMOULLÉ